

PROCES-VERBAL

Nombre de présents : 21

Note : Monsieur CAPUS est absent et excusé

Secrétaire de séance : Korine TEIXEIRA-BERNARDO (Parent titulaire au CA)

Début 17H40 => Fin 20H40

Installation des membres du conseil et des commissions

Mme Etienne n'ayant pas reçu les noms des parents d'élèves positionnés sur les différentes commissions, ceux-ci ont été complétés en séance.

Note : les commissions réglementaires ne peuvent pas être doublées : membre du Conseil d'administration et Conseil de Discipline. Les autres commissions (commission Hébergement...) peuvent être doublées,

Approbation du procès-verbal du CA du 26 septembre 2023

Voté : 20 voix favorable – 0 abstention – 0 défavorable => **approuvé à l'unanimité**

Approbation du Règlement intérieur du Conseil d'Administration (CA)

Le règlement intérieur :

- ⇒ Permet de fixer les règles de fonctionnement et quelques notions de cadrage.
- ⇒ Il est obligatoire réglementairement

Le Conseil d'Administration est une instance délibérative qui doit voter des décisions.

Le Quorum doit être atteint pour approuver une décision, soit la moitié des membres + 1 pour obtenir la majorité.

Le Quorum peut être sollicité ultérieurement si celui-ci était incomplet lors du vote. Exemple : le vote en urgence d'un budget pour finaliser un projet de voyage.

Le report maximum est de 8 jours et au minimum de 5 jours.

En cas d'urgence le report peut être diminué à 3 jours.

Une sollicitation en visio peut-être envisagée de manière exceptionnelle.

Le vote à bulletin secret peut être demandé en cas de report avec visio notamment.

En cas de départ du CA de l'un de ses membres, il n'y a pas de passation des droits nécessaires. Le Quorum sera alors redéfini à chaque session de CA.

L'ordre du jour, la date et l'heure du CA sont fixés par le chef d'établissement.

Les convocations sont transmises à minima 8 jours avant la date définie. Exceptionnellement cela peut être ramené à 1 jour (48H) avant la date du CA en cas d'urgence.

Le CA ne se tient pas en séance publique, néanmoins le président peut introduire des personnes au titre de leur qualité ou de ce qu'elles peuvent amener dans les échanges.

La durée des débats ne peut excéder 2H30 :

- Un maître du temps est donc souhaitable pour cadrer les débats et permettre de balayer tous les ordres du jour.
- Il est préférable d'optimiser les interventions pour limiter les discussions « inutiles ».

La prise de parole est gérée par le président.

Les votes des points présentés au CA sont personnels.

Les documents susceptibles d'aider aux débats sont dans la mesure du possible joints aux convocations.

Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque séance.

Voté du Règlement intérieur du CA : 20 voix favorable – 0 abstention – 0 défavorable => **approuvé à l'unanimité**

Administration et Logistique

Contrats et conventions :

- **Convention avec l'association ARPADE Camin'ADO**

⇒ Accompagnement et prévention des situations de décrochages, des addictions, et de la précarité sociale via une classe passerelle

Voté de la Convention avec l'association ARPADE Camin'ADO : 20 voix favorable – 0 abstention – 0 défavorable => **approuvé à l'unanimité**

- **Convention avec la Ligue de Golf d'Occitanie** (Golf de Sesquières et Golf de Garonne)

⇒ Initiation au Golf, construction par les lycéens de structures qui jalonnent les parcours en échange de 3 séances de Golf offertes

Voté de la Convention avec la Ligue de Golf d'Occitanie : 20 voix favorable – 0 abstention – 0 défavorable => **approuvé à l'unanimité**

Affaires financières :

- **Frais de déplacement du Bureau Des Entreprises**

Le Référent du Bureau Des Entreprises (RBDE – « mise en place depuis 2023 ») est une personne à temps plein (financement Académique de part un GIP (Groupement Intérêt Public). Il a pour rôle :

- de structurer et développer des partenariats avec des acteurs professionnels de la région,
- de faire vivre une relation école/entreprises dans la vie des élèves,
- d'aider à organiser les temps de stage.

Mme Carbonneaux assure ce poste depuis le 1^{er} septembre 2023.

Des interventions sont déjà lancées pour accompagner les élèves dans un travail rédactionnel concernant les CV, lettres de motivations... Des échanges/ateliers sont prévus pour aider les élèves à travailler sur leurs postures lors d'entretiens avec les professionnels (langage adapté, vocabulaire, postures physiques...).

Concernant le bureau des entreprises, la position des professeurs est de dire que Mme Carbono va nécessairement intervenir dans leur domaine relationnel avec les entreprises. C'est assez légitime, mais comme l'a très bien précisé Mme Etienne, il ne lui sera pas possible de remplacer tous les professeurs dans leurs relations avec le monde professionnel. Par contre, dans la mesure où cela fera partie de ses missions, Mme Carbono aura la possibilité d'organiser et de créer des événements, des manifestations interactives entre le lycée les élèves et les professeurs et les acteurs du monde professionnel ; ce que les professeurs ne peuvent pas toujours faire compte tenu de leurs disponibilités.

Concernant les frais de déplacements, Mme Carbono va bénéficier d'un budget qui sera " encadré ". Il est à noter que les professeurs, se déplaçant dans la petite couronne toulousaine pour visiter leurs élèves en milieu professionnel, n'ont pas droit à des frais de déplacements alors même que le tutorat fait partie de leurs missions d'enseignement. Le lycée dispose de véhicule et pourra mettre l'un de ces véhicules à

disposition de Mme Carbono, mais dans le cas contraire elle devra utiliser son véhicule personnel d'où la nécessité de créer et d'approuver le budget « frais de déplacement ».

Les professeurs, n'ayant pas approuvés la mise en place de ce poste de RBDE imposé (80% d'opposition à cette nomination), se montrent très réservés quant à ce sujet de frais de déplacement. En effet, les professeurs assuraient jusqu'à maintenant ce rôle auprès de leurs élèves, sans que cela ne soit rétribué de manière particulière, avec les éventuels coûts que ces démarches pouvaient engendrer et le temps passé à organiser cet accompagnement.

De par les attendus de sa fonction de RBDE, Mme Carbono doit se déplacer auprès des entreprises, être présente sur certains forums des emplois, développer des partenariats (aide aux profs), aider à l'organisation en milieu professionnel...

Elle ne se substitue pas aux professeurs qui sont en charge de visiter les entreprises qui accueillent les élèves en stage. Selon les disponibilités de leurs plannings et la situation géographique où se déroule le stage cela ne s'avère pas toujours possible pour les professeurs (il a été soulevé le fait que certaines entreprises trouvaient dommage que les professeurs référents ne puissent se déplacer. Il est à noter que cela ne peut malheureusement pas être demandée à la RBDE pour autant.

La question est donc posée quant à la prise en charge de ces frais de déplacements, soumis au décret de juillet 2006 qui stipule que les frais ne peuvent être pris en charge si les déplacements ont lieu sur une même commune (y compris Toulouse).

La prise en charge des notes de frais liées aux frais de déplacements intramuros est donc abordée. Deux possibilités sont envisagées pour la RBDE :

- prévoir certains déplacements avec un véhicule du lycée (à confirmer selon la faisabilité),
- inverser la situation en demandant aux entreprises de venir au lycée (à la rencontre des professeurs et des lycéens) afin d'éviter ces déplacements.

Un cadrage avec une enveloppe avec un plafond est à étudier, sachant que les notes de frais seront présentées avec les justificatifs associés pour validation par la proviseure et la trésorière, qui se réservent donc le droit de demander à trouver une solution moins onéreuse si cela existe, et à refuser le cas échéant une note de frais jugée abusive.

Voté des Frais de déplacement Bureau Des Entreprises : 13 voix favorable – 7 abstention – 0 défavorable => *approuvée au quorum*

Activités pédagogiques

Protocole de Remplacement de Court Durée (RCD)

Le Remplacements de Courte Durée existe déjà depuis une dizaine d'années mais était tombé en désuétude. Il est donc nécessaire de remettre en place ce cadre.

Il concerne les remplacements annoncés d'au moins 15 jours et doit se faire, dans la mesure du possible, conformément aux qualifications du professeur absent (Français pour français) :

- Si pas de professeur remplaçant disponible avec qualifications équivalentes, la règle sera de maintenir de l'enseignement en lieu et place des heures d'absence,
- Si la même matière n'est pas possible alors une autre matière sera mise en place au planning.

Le remplacement se fait sur la base du volontariat. Les heures supplémentaires sont possibles. Les enseignants se doivent d'être inscrits dans le pacte des RCD. Le pacte consiste à prendre 18H de remplacement sur les 36 semaines de classe.

Il existe trois typologies d'absences distinctes :

- motif personnel (maladie, garde d'enfant...),

- motif administratif (convocations, réunions, formations...),
- motif accompagnement (sorties de classes...).

Des mesures sont à proposer pour diminuer les absences administratives :

- Programmer les formations sur les heures hors cours,
- Recours au distanciel pour les réunions,
- Donner de la visibilité sur les RCD afin que les remplaçants puissent se positionner,
- Favoriser l'apprentissage surveillé (études, CDI...) pour éviter l'oisiveté,
- DG : Dotation Globale « d'heures élèves »,
- Si absences, les Heures élèves doivent être remplacées par des heures d'enseignement

Concernant la communication pour les élèves et parents, **PRONOTE** doit TOUJOURS être priorisé pour visualiser les remplacements validés (en effet, il y a eu des cas de remplacement mis en place avec des informations passées mais aucun élève venu).

Information sur les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) : Conventions et rétribution

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) sont désormais rémunérés (mesure entrée en vigueur au 1/9/2023).

Les conventions de stages ont été actualisées. Une attestation de stage devra être fournie par l'entreprise pour permettre le règlement de la rétribution aux élèves.

Les conventions (ancienne version) déjà signées à la date du CA restent valables et seront complétées par des avenants.

Outre les explications du décret qui octroie une "rémunération" aux stagiaires, il est précisé que l'assiduité, prise en compte dans le calcul de cette "rémunération" est celle qui concerne la présence de l'élève à son stage, et non celle qui concerne sa scolarité.

Naturellement, les élèves qui doivent s'absenter de leur lieu de stage pour des raisons justifiées (par exemple, temps de soins) ne devraient pas être pénalisés. Il en est de même pour les élèves qui nécessitent des aménagements de temps de travail.

Le versement de cette "rémunération" prime, devrait intervenir non pas à la fin de la période de stage mais à une date ultérieure. Le versement sera effectué soit sur le compte bancaire du ou des parents responsables de l'élève soit sur le compte bancaire de l'élève (besoin d'une autorisation écrite des parents).

Votés des PFMP : 19 voix favorable – 0 abstention – 0 défavorables => **approuvé à l'unanimité**

Carte des formations : Projet d'ouverture d'un Bac Pro Laboratoire Contrôle Qualité (LCQ)

Ce projet entre dans le cadre de l'objectif France 2030 afin de mieux former les élèves aux métiers de demain.

Les axes France 2030 sont :

- L'alimentation saine, durable et traçable,
- Les biomédicaments et les dispositifs médicaux de demain.

Cette filière dépend habituellement des lycées agricoles, soit du ministère de l'Agriculture et non du ministère de l'Education Nationale.

Le lycée Stéphane Hessel s'est porté volontaire parce que le Bac Pro Biotechnologies existe déjà au Lycée de Castres.

La candidature est lancée, le lycée est en attente de l'examen de celle-ci.

Un accord antérieur avait déjà été donné de par la place et la structure existantes.

Voté du projet d'ouverture d'un Bac Pro LCQ : 19 voix favorable – 0 abstention – 0 défavorable => *approuvé à l'unanimité*

Visa de l'élève

Mesures de mise en sécurité de l'Etablissement

Pour faire suite aux événements communs à plusieurs lycées de l'agglomération Toulousaine à la veille des vacances scolaires de la Toussaint, il a été mis en lumière certains axes d'améliorations pour gagner en efficacité :

- Des exercices vont être mis en place
- La formation de l'ensemble des personnels de l'établissement est prévue
- Renforcement des moyens de communications

A noter que globalement, au vu du nombre de personnes à évacuer de l'enceinte du lycée (élèves, professeurs et personnels sur place), le bilan est très positif.

Les élèves ont joué le jeu. Ils ont été attentifs et relativement calmes durant toute la durée de l'évacuation et du transfert sur l'esplanade de jeux à proximité.

Des points sont à améliorer :

- Autonomie de l'un des bâtiments dans lequel l'alarme ne se déclenche pas automatiquement en simultané de l'alarme du bâtiment principal,
- Un des portails de l'entrée principale devant le lycée était bloqué par les feuilles mortes,
- Amélioration de la connaissance des jeux de clés attribués aux issues.

Malgré ces divers éléments ralentissant l'évacuation, tout s'est passé rapidement et efficacement malgré l'urgence et le climat anxiogène qui pouvait découler de la présence des forces de l'ordre armées.

Mise à jour des formulaires de Déplacements extra-scolaires (sorties, voyages)

La question de la mise au goût du jour du formulaire de sortie a été évoquée.

En effet une redondance d'informations est constatée sur les formulaires (numéro de Police d'assurance, nom prénom et téléphone du médecin traitant...). Ces informations ayant été transmises au préalable sur les différents documents administratifs d'inscription des élèves.

Proposition de certains professeurs d'une case à cocher qui permettrait de laisser un élève rentrer chez lui directement, sans repasser par le lycée, à la fin de la sortie.

Sur cette proposition, il a été évoqué le cas d'un professeur qui a été suspendu de ses fonctions pendant 5 ans, sans rémunération. Ce professeur avait laissé un élève rentrer chez lui après une sortie de classe, cette demande express ayant bien été indiquée par les parents sur le formulaire de sortie. L'élève n'est malheureusement pas rentré chez lui directement et il a eu un accident. Bien que l'accord des parents signé avait été donné, c'est la responsabilité du professeur qui a été engagée lors du procès.

Après l'évocation de ce malheureux cas, il est décidé que pour un enfant mineur, à moins du déplacement de l'un des parents pour récupérer son enfant sur le lieu de la sortie, tous les élèves seront libérés après leur retour au lycée, et non au cours de la sortie scolaire.

La mise à jour de ce formulaire va être retravaillé avec les enseignants et le secrétariat pédagogique.

Calendrier connu à date :

- Conseils de classes du 23/11 au 30/11/2023
- 24/11 – Remise des diplômes
- 04/12 – prochain CA (Point Budget)

Questions diverses

Questions FCPE

- **Q1 - Baccalauréat 2022- 2023**

Est-il possible d'avoir un retour et une analyse des résultats bac / parcoursup ?



Pouvez-vous communiquer une date de remise des diplômes du bac ?

⇒ Cf. ci-dessus

- **Q2 - Baccalauréat 2023- 2024**

Concernant les contrôles continus (1ère et Terminal), pouvez-vous nous confirmer qu'il est bien prévu plusieurs notes par matière et qu'il y a toujours un minimum de prévenance avant les évaluations ?

Quand prévoyez-vous une réunion information Parcoursup pour les parents ?



- **Q3 – Bilan de rentrée**

Quel est le Bilan de la rentrée (nombre d'élèves, effectifs par classe, nombre de professeurs...) ?



- **Q4 – Point projet d'établissement**

Est-il possible de faire un point sur les actions du projet d'établissement ?

⇒ Non c'est trop tôt

- **Q5 – Calendrier 2023-2024**

Pouvez-vous nous communiquer le calendrier de l'année pour les réunions des CA, les Commissions et les périodes des conseils de classe ?

Est il possible de connaître les dates des réunions parents professeurs ?

⇒ Non impossible à prévoir de manière définitive

- **Q6 - Internat**

Concernant les internes est-il prévu un soutien et un lieu de travail dédié ?

⇒ Le CDI est ouvert plus tard, jusque 18H, des heures de temps de travail sont déjà en place dans les plannings quant au soutien : pas de réponses à ce jour sur la mise en place d'un tel dispositif.

- **Q7 - Voyages scolaires**

Est-il prévu des voyages scolaires cette année ?

⇒

- **Q8 - Plan Vigipirate et Retour sur la matinée du 19 octobre**

Nous vous remercions d'avoir été à l'initiative en amont du renforcement des contrôles d'accès avec la mise en place rapide de l'étiquette sur toutes les cartes jeunes des élèves.

Est-ce que la même approche a été menée pour les adultes de l'établissement (membres administratif, professeurs...) ?

- ⇒ Oui, l'ensemble des personnels, dispose dorénavant d'un autocollant sur la carte d'accès pour identifier l'appartenance au lycée Stéphane Hessel
- ⇒ Il est à noter que le système en place pour les élèves empêche une double utilisation de la carte.

Lors de l'évènement du 19 octobre, il semble que les grilles de l'établissement n'aient pas pu être ouvertes dans leur totalité et que cela a limité la sortie des personnes. Pouvez-vous confirmer que ce point est désormais résolu ?

- ⇒ Cf. ci-dessus
- ⇒ L'établissement ne peut pas devenir une prison pour autant, néanmoins dans un souci de mieux appréhender les mouvements en direction de l'entrée du Lycée, le parvis est intégralement dégagé de tous véhicules, même pour le temps d'un stationnement court, grâce à la mise en place des barrières.

- **Q9 - Impact crise énergétique**

Doit-on s'inquiéter cette année de l'impact de la crise énergétique ou sera-t-elle « gérée de manière transparente » pour les élèves comme l'année passée ?

⇒

- **Q10 - Bureau des Entreprises au LP**

Depuis septembre 2023 avec la réforme des lycées professionnels, tous les lycées professionnels doivent proposer un bureau des entreprises. Pouvez-vous confirmer que c'est le cas sur le lycée Stéphane HESSEL ? Pouvez-vous préciser quel est son responsable et quels sont les actions envisagées (rencontre élèves entreprises, speed dating, mise en place de tuteurs...) ?

⇒ Cf. ci-dessus

- **Q11 – Bac Pro CIEL**

Le Bac Pro SN (Systèmes Numériques) change de nom et devient le Bac Pro CIEL (Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Electronique). Quel est l'impact de ce changement ? L'offre de formation sera-t-elle claire pour les futurs recruteurs ?

⇒